

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **30 septembre 2022** via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau. Monsieur David Smith, directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire est présent physiquement à la salle de conférence du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

---

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Julie Pariseau (présidente) Madame Anik Truchon (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Madame Alexandra Girard (administratrice) Monsieur David Smith (administrateur) Monsieur Frédéric Côté (administrateur) Monsieur André Hughes (administrateur non-votant) Madame Isabelle Gagné (administratrice)
ABSENT(S)	Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim)
PERMANENCE	Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)
INVITÉ(S)	

---

## 1.0 GÉNÉRAL

### 1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et validement ouverte.

### 1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

### 1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau constate le quorum et fait la lecture de l'ordre du jour.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de madame Isabelle Gagné, il est résolu à l'unanimité,

CA-2209-006

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

### 1.4 *Déclaration des conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé par les administrateurs présents.

### **1.5 Période de questions du public**

Madame Anik Dufresne est présente en ligne et mentionne vouloir obtenir les informations concernant la suspension imposée à sa fille qui était alors à l'école secondaire Antoine-Roy de Rivière-au-Renard, et ce, pour la période de décembre 2021 à janvier 2022. Madame avait également produit une demande d'accès à l'information afin de connaître les motifs reliés à la suspension de sa fille. Elle ne comprend pas pourquoi, elle n'a pas obtenu de réponses à ses questions d'autant plus que le rapport de police fait état d'un interdit de contact avec trois autres élèves et ce, sauf à l'école. Elle ne comprend donc pas les motifs qui ont mené à la suspension de sa fille.

Monsieur Yves Marcotte, secrétaire général, confirme avoir reçu en date du 20 juin une demande d'accès à l'information signée par madame Dufresne à l'effet d'obtenir les documents concernant la suspension imposée à sa fille en décembre 2021 et janvier 2022. Dans le cadre de cette même demande d'accès, le Centre de services scolaire des Chic-Chocs, en date du 6 juillet 2022, répondait n'avoir aucun document en lien avec les événements relatés par madame Dufresne.

La présidente du conseil d'administration, madame Julie Pariseau, mentionne prendre le tout en délibéré et demande à monsieur Steven Richard, directeur général adjoint de communiquer avec madame Dufresne afin de discuter avec elle de la situation.

## **2.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur Yves Marcotte, secrétaire général et directeur des affaires corporatives et des communications, présente le point de ce service.

### **2.1 Prolongation du mandat de la protectrice de l'élève**

CONSIDÉRANT que la Loi sur le protecteur national de l'élève, sanctionnée en juin 2022, prévoit la nomination, par le gouvernement, d'un protecteur national de l'élève ainsi que la nomination, par le ministre de l'Éducation, de protecteurs régionaux de l'élève;

CONSIDÉRANT que le protecteur national de l'élève dispose d'un délai d'un an pour mettre en place son organisation et la rendre opérationnelle dès septembre 2023;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une continuité dans les services d'orientation et de traitement des demandes d'informations et d'accompagnement aux plaintes;

CA-2209-007

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE** par madame Anik Truchon, **ET APPUYÉE** de monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité de reconduire le contrat de madame Lise Bernatchez à titre de protectrice de l'élève jusqu'au 30 juin 2023, et ce, selon les modalités inscrites à l'entente.

## **3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

Aucun point.

## **4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Aucun point.

## 5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Monsieur Martin Roy, directeur du Service des ressources financières, présente le point de ce service.

### 5.1 Approbation du budget 2022-2023

VU l'avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance du conseil d'administration à laquelle le budget sera examiné conformément à l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique*, paru le 1<sup>er</sup> septembre 2022 sur le site internet du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 325 849 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2020 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que, le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification;

CA-2209-008

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Anik Truchon, **ET APPUYÉE** de madame Isabelle Gagné, il est résolu à l'unanimité que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 79 389 639 \$ et des dépenses de 79 715 488 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation du Québec.

## 6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

## 7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur David Smith, directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire présente les points de ce service.

### 7.1 Aménagement des jardins Allant vert à la Résidence C.-E.-Pouliot

CONSIDÉRANT le financement externe obtenu pour la réalisation des travaux d'aménagement des jardins Allant-Vert, dont les 171 600\$ obtenu via le Fonds Communautaire canadien et son programme initiative canadienne pour des collectivités en santé;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées qui diffèrent du projet initial;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public diffusé sur le Système Électronique d'appel d'offres (SÉAO) ;

CONSIDÉRANT les offres reçues:

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Rénovation CM inc.	Grande-Vallée	488 000 \$	561 078 \$	OUI	non
9001-8839 Québec Inc..	Gaspé	357 874 \$	411 445.63 \$	oui	oui

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme génie conseils Stantec, experts professionnels dans le dossier.

CA-2209-009

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par monsieur Yves Galipeau, **ET APPUYÉE** de madame Alexandra Girard, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de 9001-8839 Québec Inc., pour les travaux d'aménagement des jardins Allant Vert pour un montant de 357 874, 00 \$ taxes non incluses, (411 445,63 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transports scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

## **7.2 Achat d'une nacelle élévatrice**

CONSIDÉRANT l'intention du centre de la Haute Gaspésie de se porter acquéreur d'un camion nacelle élévatrice usagé afin de répondre adéquatement aux besoins du programme d'études professionnelles (DEP) en montage de lignes électriques et de télécommunications;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats, à l'article 10, stipule qu'un organisme public doit recourir à la procédure d'appel d'offres pour tout contrat d'approvisionnement comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu;

CONSIDÉRANT que la politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction indique que le centre de services scolaire doit procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins 3 fournisseurs;

CONSIDÉRANT que la présente situation exige une dérogation à l'actuelle politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget d'acquisition fixé pour l'achat du camion nacelle est inférieur au seuil des applications des accords de libéralisation des marchés publics;

CONSIDÉRANT l'aspect pédagogique lié à ce projet d'acquisition;

CONSIDÉRANT que le marché actuel pour l'achat de ce type d'équipement usagé n'est guère favorable au lancement d'un tel appel d'offres;

CA-2209-010

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par monsieur Frédéric Côté, **ET APPUYÉE** de madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un camion nacelle usagé à des fins pédagogiques pour le centre Micheline Pelletier. Le tout en respect des règles contractuelles. Autoriser la directrice par intérim du centre de formation haute Gaspésie à signer les documents contractuels requis jusqu'à une hauteur de 120 000 \$.

## **8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Aucun point.

## **9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Aucun point.

## 10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

### 10.1 *Correspondance de la présidence*

Aucune correspondance.

### 10.2 *Correspondance de la direction générale*

Aucune correspondance.

## 11.0 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Anik Dufresne désire intervenir sur sa situation d'emploi, car au cours des dernières années, elle a occupé les postes temporaires à titre d'éducatrice en services de garde et de surveillante d'élèves. Elle ajoute avoir postulé sur des postes à temps plein, mais mentionne que sa candidature n'a jamais été retenue. Elle ne s'explique pas comment en situation de pénurie de main-d'œuvre, elle ne peut obtenir un poste à temps complet.

Madame la présidente, Julie Pariseau, remercie madame Dufresne pour sa question et mentionne que monsieur Steven Richard, directeur général adjoint au Centre de services scolaire des Chic-Chocs, contactera madame Dufresne.

## 12.0 FIN DE LA RENCONTRE

### 12.1 *Levée de la rencontre*

CA-2209-011

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Isabelle Gagné, **ET APPUYÉE** de monsieur David Smith, il est résolu de lever l'assemblée à 18 h 45.

---

Julie Pariseau  
Présidente de la rencontre

---

Yves Marcotte  
Secrétaire général